



Gymnase Marcel David
Rue Docteur Valois
38130 ECHIROLLES



REGLEMENT INTERIEUR Groupes compétitions et Loisirs

Le présent règlement a pour objet de préciser les statuts de L'Amicale laïque d'Echirolles section gymnastique afin de permettre à l'encadrement de travailler dans de bonnes conditions. Tout adhérent s'engage respecter les dispositions de ce règlement intérieur.

1°) - INSCRIPTIONS

Les adhérents s'engagent pour une année scolaire. L'inscription sera validée et permettra les entraînements seulement lorsque tous les documents auront été remis ; Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Seul le paiement valide l'inscription. L'ALE gym se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cas d'un dossier incomplet, d'un cours complet ou d'un nombre, insuffisant d'inscrits.

2°) - COTISATION

La cotisation est annuelle. Elle est à régler dans sa globalité à l'inscription. Possibilité de Régler en plusieurs chèques (maximum 3) tous remis le jour de l'inscription. Les chèquiers jeune et cartes MRA sont acceptés. En cas d'abandon en cours d'année, la cotisation ne sera pas remboursée.

3°) - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les adhérents ne sont admis dans les locaux que pendant leurs heures de cours. Ils seront pris en charge par les entraîneurs de l'ALE gym uniquement pendant la durée de la pratique. Avant de laisser leurs enfants, les parents sont tenus de vérifier la présence de l'entraîneur. En cas d'accident en dehors des heures d'entraînement, l'ALE gym décline toute responsabilité. Avant et après l'entraînement, ou lors des compétitions les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Les horaires doivent être respectés par les parents (10 minutes avant le début du cours).

Seuls les parents de la « graine de gym » sollicités par les entraîneurs pour participer aux cours sont autorisés à rester dans le gymnase.

4°) - ABSENCE DES ENTRAINEURS

En cas d'absence d'un entraîneur, les cours seront assurés soit par un autre entraîneur, si cela est possible, soit ils seront annulés (affichage sur la porte du gymnase).

5°) - VACANCES SCOLAIRES

L'ALE Echirolles fonctionne sur le rythme scolaire, pendant les vacances scolaires, les entraînements sont suspendus, mais peuvent être remplacés, par des stages, pour certaines gymnastes.

6°) - STAGES

Des stages gratuits sont proposés aux groupes compétitions durant les vacances scolaires.

Ils auront lieu la 2^{ème} semaine de chaque période de vacances (tousaint, hiver et printemps).

Les dates et horaires sont donnés le plus tôt possible par l'entraîneur.

Les stages ne sont pas obligatoires, cependant lorsque la gymnaste a été inscrite à un stage, **elle doit être présente du premier au dernier jour**, afin de suivre la progression des entraînements établis par l'entraîneur, le programme du stage étant fait sur la totalité des journées.

Toute absence même d'une seule journée annulera donc la participation de la gymnaste au stage.

Absence pour maladie : La gym pourra reprendre le stage si elle présente un certificat médical à l'entraîneur.

En fonction des jours d'absences la poursuite ou reprise du stage se fera seulement avec l'accord de l'entraîneur par rendez vous ou par téléphone.

7°) – ABSENTEISME

Toutes absences doivent être justifiées par écrit. Vous devez signaler les absences par téléphone au gymnase Marcel David : **04.76.09.75.31**

En cas d'absence répétée, l'ALE gym se réserve le droit d'exclure définitivement l'adhérent pour l'année en cours.

8°)- COMPORTEMENT

Le gymnase est sous la responsabilité de chacun et nous nous devons de respecter ces lieux. Pour ce faire, il est demandé :

- de veiller à la propreté des lieux tels que WC, douche, vestiaire et salle de cours. Le port de chaussures de villes est interdit dans le gymnase. Il est interdit de fumer, manger, mâcher du chewing-gum à l'intérieur des installations.
- Les gymnastes arrivent dix minutes avant l'horaire de l'entraînement, un vestiaire est prévu pour se mettre en tenue et rejoindre la salle au plus vite.
- de ne pas perturber les autres cours qui fonctionnent et d'attendre à l'entrée la prise en charge par l'entraîneur.
- de rester poli, de respecter l'adulte et les autres enfants.

9°) – TENUE VESTIMENTAIRE

L'équipement est à la charge du gymnaste rien n'est fourni par le club.

Pendant les entraînements et les compétitions, le port de bijoux ou tout autre objet de valeur est interdit de plus les cheveux doivent être attachés.

LES PARENTS ACHETENT LA TENUE PAR L'INTERMEDIAIRE DU CLUB

Pour cela, une bourse vente est organisée au mois de novembre.

10°) – DEROULEMENT DES COURS

Les entraînements sont établis en début de saison, une régularité de votre enfant entraînera une belle progression.

La salle n'étant pas spécialisée gym le matériel qui doit être respecté s'installe et se range à chaque entraînement.

Aucune manipulation du matériel ne doit être faite sans l'accord ni la présence de l'entraîneur.

Toute aide des parents sera la bienvenue.

11°) - LES COMPETITIONS **Uniquement pour les groupes compétitions et pré-compétitions**

La compétition étant la vocation principale du club, toute inscription engage à participer à toutes les compétitions.

Une réunion obligatoire pour les parents des groupes compétitions aura lieu en début de saison (octobre) Les parents s'engagent à assister à ce temps important.

- Nous vous demandons d'informer l'entraîneur de votre absence au plus tôt, le club payant des droits d'inscription aux compétitions. **UN DEDOMMAGEMENT POURRA ETRE DEMANDE EN CAS DE NON RESPECT**
- Si l'absence fait suite à une maladie ou un accident, un certificat médical sera exigé.

Le justaucorps est obligatoire pour les compétitions.

Chaque parent s'engage à accompagner son enfant sur les lieux de compétition (covoiturage possible). Les parents déchargent les entraîneurs, juges ou autres parents transportant leur enfant à titre gracieux, de toute responsabilité en cas d'accident lors d'un déplacement.

Si l'horaire et le lieu de la compétition rendent nécessaire de passer une nuit à l'hôtel, Le club organisera ce déplacement, les frais d'hébergement des gymnastes, juges et entraîneurs pourront être pris en charge par le club (nuitée + petit déjeuner). Une participation sera demandée aux accompagnateurs.

A la suite de la compétition, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs en cas d'absence des parents, et s'engagent à être présents au palmarès, c'est une obligation dans le règlement de la fédération de gymnastique.

Il est formellement interdit aux parents et supporters de parler aux gymnastes pendant la compétition, et de se rendre sur le plateau de compétition pour prendre des photos, même à la fin du palmarès.

12°) – CONTACT AVEC LES FAMILLES

Les membres du conseil d'administration restent à votre écoute mais les entraîneurs sont les premiers relais de notre vie du club.

Une date à retenir : l'assemblée générale vous permettra de rencontrer les personnes et de faire connaissance avec le club en général.

13°) – EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, l'entraîneur du cours est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant :

- les pompiers si nécessaire, les parents, le président de l'association ou un membre du bureau ;

Aucun soin n'est dispensé par l'entraîneur. Selon la gravité de la blessure, les parents doivent remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'entraîneur et renvoyer dans les 48 heures qui suivent l'accident à l'adresse indiquée sur le formulaire.

14°) - BLESSURE

Toute blessure de la gymnaste, lors des entraînements ou en dehors du club, est à signaler le plus rapidement possible à l'entraîneur. Les entraînements adaptés pourront se poursuivre suivant recommandations du médecin ou kiné (muscultation, étirements...)

Le club ne remboursera pas l'inscription pour cause de blessure. (Totalemment ou partiellement)

15°) – ENGAGEMENT DES FAMILLES

Les familles s'engagent à communiquer toute modification d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail ou de changement de situation familiale. Elles seront tenues comme responsables de tout incident pouvant découler d'une négligence sur ce point.

16°) – DIVERS

L 'ALE gym décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires, gymnase avant, pendant et après les heures d'entraînement. Ou lors de toutes manifestations sportives ou festives.

Les entraîneurs ne sont pas disponibles entre les deux entraînements, mais lors de l'assemblée générale, les manifestations vous pouvez échanger avec eux et les membres du conseil d'administration. Vous pouvez aussi leur demander un rendez-vous.

TOUT MANQUEMENT A CES REGLES PEUT ENTRAINER UNE SUSPENSION DES ENTRAINEMENTS

Notre club fonctionne avec des aides financières et s'autofinance (en partie) pour en priorité ne pas augmenter la cotisation chaque année.

Lors des différentes manifestations (Noël, Loto, Compétitions, Gala de fin de saison) **votre présence est indispensable pour un coup de mains : buvette, affichage, décors.....** Et cela, même si votre enfant n'est pas présent lors de cette manifestation, pour l'organisation des compétitions notamment.

Nous ne voudrions pas devenir une simple prestation de service : Une activité, Une cotisation, Un libre-service **Mais plutôt une association sportive avec une activité sportive prioritaire (entraînements, stages, compétitions) une activité humaine (fêtes, manifestations diverses)**

« Une vie amicale dans le respect de chacun »

Nous avons une adresse mail que vous pouvez utiliser afin de nous contacter :

ale.gym@sfr.fr

Ainsi qu'un site internet que vous pouvez visiter :

alegym.fr

Numéro de téléphone du gymnase Marcel David : **04.76.09.75.31**

Fait le 22 juin 2019

Par le bureau de l'Amicale Laique d'ECHIROLLES section Gymnastique.

Ale Gymnastique



INFORMATION IMPORTANTE

A lire et à respecter

REGLEMENT TELEPHONE PORTABLE CLUB

07.52.06.00.34

- L'entraîneur principal dispose d'un numéro de téléphone d'urgence pour ses déplacements en compétition.
- Vous pouvez y avoir recours uniquement pour signaler une absence, un retard, un problème ou contretemps pour une compétition à laquelle participe votre enfant.
- Ce téléphone fonctionnera uniquement pendant les week-ends de compétition, il est absolument inutile de laisser un message vocal ou écrit en dehors de ces weekends, ceux-ci ne seront ni écoutés, ni lus.
- Ce numéro **ne doit pas être considéré** comme le moyen de communication principal avec l'entraîneur.

Pour tout autre cas (absence, maladie, retard...)

Vous devez nous contacter

☞ Au gymnase Marcel David : **04.76.09.75.31**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 20h30 mercredi de 13h15 à 20h.

☞ Ou par mail à : ale.gym@sfr.fr ou entraîneur.ale.gym@sfr.fr

ACCEPTATION REGLEMENT INTERIEUR

▶ **PERE :**

Je soussigné : _____

▶ **MERE :**

Je soussignée : _____

Responsable de l'enfant : _____

Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'Ale gym.

Par la présente, je m'engage à respecter le dit règlement.

Je m'engage à assister à la réunion obligatoire pour les groupes compétitions qui aura lieu en début de saison (octobre)

A Échirolles, le :

Signature du père :

Signature de la mère :